

Pr K.Messahli

Module de déontologie et éthique médicale  
1ère Année - Médecine

## LA DEONTOLOGIE MEDICALE

### DEFINITION :

« La déontologie médicale est définie comme étant l'ensemble des principes, des règles, et des usages que tout médecin, chirurgien –dentiste ou pharmacien doit observer ou s'en inspirer dans l'exercice de ses fonctions »

La déontologie sert de référence de guide aux professionnels de la santé dans leur pratique quotidienne au service des malades .

Elle est la **codification** des règles de conduite imposées aux membres de la profession médicale . Son non respect constitue une transgression des normes morales et expose à des sanctions .

La déontologie est une forme de **réglementation** de la morale de la profession médicale et du comportement dans le domaine des sciences de la santé . Elle est également une discipline dont l'objet est la mise en œuvre des règles morales à la profession médicale . Il s'agit d'un droit disciplinaire exercé au sein de la corporation médicale et sous le contrôle d'une instance médicale appelée : **conseil de l'ordre** .

### HISTORIQUE :

Les premières traces écrites ayant trait à la déontologie remontent au code d'**Hammurabi** au 18<sup>ème</sup> siècle avant JC , il s'agissait déjà d'un **code** réglementant l'activité du médecin notamment ses **honoraires** et les **risques** qu'il encourt en cas de **faute** professionnelle

Le terme de déontologie , du Grec **DEON** et **ONTOS** : ce qu'il faut faire et **LOGOS** : discours ; a été créé par **Jeremy Bentham** , philosophe Britannique .

Si le mot est récent , le principe est par contre très ancien , en effet , la déontologie trouve ses **racines** dans la **tradition Hippocratique** à travers le célèbre **serment d'Hippocrate** .

A travers son serment , Hippocrate condamnait déjà :

- Les pratiques criminelles par les médecins .
- Il précise la nature des relations entre les élèves et les maitres dans l'enseignement de la médecine .
- Il fait allusion au respect de la dignité des malades à travers le secret professionnel
- Il édicte le principe du libre choix du malade .

Plus près de nous , il y'a 1000 ans , à travers la civilisation arabo-musulmane , les médecins de cette époque avait également une très haute idée de la noblesse de leur mission , de l'étendue de leur responsabilité et avait prescrit l'obligation de respecter les principes de moralité inhérents à l'exercice de la médecine et avaient de ce fait proscrit toute attitude ou comportement incompatible avec la protection des droits humains .

Dans le même ordre d'idée , citons également une prière célèbre , celle de Maimonide , médecin juif andalou du 12 éme siècle qui était d'ailleurs fortement influencé par IBN HAZM et IBN ROCHD .

C'est finalement à partir de 1945 que le législateur français a confié à des ordres le soin d'exercer un certain contrôle sur l'accès à la profession et sur leurs conditions d'exercice , les conseils de l'ordre des médecins , chirurgiens dentistes et pharmaciens sont nés .

## II – FONDEMENTS DE LA DEONTOLOGIE MEDICALE :

La déontologie définit des normes , des responsabilités de comportement et de relation applicables par l'ensemble des professionnels médicaux .

**La déontologie se situe entre la morale et le droit .**

La morale dit ce qui est bien et ce qui est mal .

Le droit dit ce qui est permis et ce qui est interdit .

La déontologie dit comment se conduire dans sa profession .

Lorsqu'une profession s'organise ,elle tend à se donner un statut codifié ,des usages précisant les devoirs de ses membres ; la profession médicale est la plus concernée, car elle se définit par rapport à sa proximité à la personne humaine. La déontologie médicale est la codification des règles de conduite imposées et non proposées aux médecins . Son non respect constitue une transgression des normes morales et expose à des sanctions. Par cet élément de juridicité la déontologie se transforme en droit inspiration profonde de la morale.

Si l'éthique est un questionnement moral, la déontologie est une forme de réglementation de cette morale du comportement humain dans le domaine des sciences de la santé . La déontologie est aussi une discipline , dont l'objet est la mise en œuvre des règles morales à la profession médicale. Il s'agit de principes bien codifiés et laissés à l'appréciation des représentants de la profession médicale. Il s'agit d'un droit disciplinaire exercé au sein de la corporation des médecins , chirurgiens dentistes et pharmaciens et sous le contrôle d'une instance également appelée : conseil de l'ordre .

#### IV / LE CODE DE DEONTOLOGIE MEDICALE :

Les fondements de la déontologie médicale sont codifiés en un texte de décrets agencé d'une manière cohérente et classé en titres et chapitres . Le code de déontologie médicale .

Il fait partie de la réglementation officielle , il s'agit d'un texte de loi dont les dispositions s'imposent à tout médecin , chirurgien dentiste et pharmacien inscrit au tableau de l'ordre qui doit s'engager sous serment à le respecter et tout manquement à ces dispositions relève des instances disciplinaires du conseil de l'ordre .

Le code de déontologie médicale reprend les principes traditionnels de la pratique médicale , des règles toujours valables depuis le serment d'Hippocrate . Le code de déontologie médicale affirme les droits des malades , la vocation du soignant : dévouement , respect de la dignité des malades autant de principes qui constituent les devoirs du professionnel de la santé .

Les fondements de la déontologie médicale sont codifiés donc en un texte de décret soigneusement agencé d'une manière cohérente et classé en titres et chapitres.

Le code de déontologie médicale fut promulgué après modifications sous forme de décret portant réglementation d'administration publique n° 92- 276 du 06/07/92 aboutissant au texte actuel et publié au journal officiel du 08/07/92 , n° 52 .

Le code de déontologie est constitué de dispositions de droit public à laquelle nul ne peut faire obstacle. Le code de déontologie médicale est élaboré par une autorité représentative des professions médicales : le conseil de l'ordre qui est chargé de l'élaboration des règles déontologiques .

#### V/ L'ORDRE DES MEDECINS - LE CONSEIL DE L'ORDRE :

L'ordre des médecins regroupe tous les membres de la profession et donc tous les médecins habilités à exercer leur art . L'ordre est un organisme autonome chargé de la gestion d'une corporation celle des médecins et assurant cette gestion à travers des structures et des règles de fonctionnement bien définies .

L'inscription au tableau de l'ordre rend licite l'exercice de la médecine . Le conseil de l'ordre est chargé de veiller au maintien des principes de moralité , de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et à l'observation par tous ses membres des devoirs professionnels ainsi que des règles édictées par le code de déontologie médical mais la mission essentielle du conseil de l'ordre est surtout disciplinaire et tout médecin peut être traduit devant le conseil de l'ordre à l'occasion de fautes commises dans l'exercice de ses fonctions ; les sanctions encourues sont d'ordre disciplinaire.

## PRINCIPES DEONTOLOGIQUES DE L' EXERCICE DE LA MEDECINE

-Il est du devoir de tout médecin de respecter et de défendre sa profession , il doit s'abstenir , même en dehors de sa profession , de tout acte de nature à déconsidérer celle-ci.

### • PRINCIPE D'IMPARTIALITE:

Le médecin est au service du public. Il doit faire preuve du même dévouement envers tous les malades , quelles que soit leur condition sociale , leur nationalité , leur religion , leur idéologie , leur sexe , leur race etc ...

### • DEVOIR D'ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER :

-Quelque que soit sa fonction ou sa spécialité , le médecin doit , dans les limites de ses connaissances , porter secours à un malade en danger immédiat .

### • DEVOIR DE PERFORMANCE :

-Le médecin a le droit et le devoir d'entretenir et de perfectionner ses connaissances .

### • OBLIGATION DE RESPECTER LE SECRET PROFESSIONNEL :

Le secret professionnel couvre tout ce que le médecin a vu entendu , compris ou lui a été transmis dans l'exercice de sa profession .

-Le secret professionnel s'impose à tout médecin , il s'agit d'un fondement déontologique essentiel en rapport avec le devoir d'humanisme auquel est tenu le médecin , celui de la préservation et du respect de la dignité et de l'intimité du malade .

### • PRINCIPE DU LIBRE CHOIX :

-Le médecin doit respecter le droit que possède toute personne de choisir librement son médecin .

### • INFORMATION ET CONSENTEMENT DU MALADE

Tout acte médical doit être préalablement précédé d'une information intelligible et loyale et est obligatoirement subordonnée au consentement du malade .